

## Délibération n° 2018-03-52

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

**Objet**

Cession des trois parcelles cadastrées A 965, A 2190 et A 2192, et du garage construit sur la commune de Saint-Yvoine

**Rapporteur**

BACQUET Jean-Paul

**Date de convocation**

19 juin 2018

**Date d'affichage du compte-rendu**

4 juillet 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 126  
Présents : 90  
Votants : 98  
Pour : 98  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSION Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrich
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

**VU** les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le courrier de Monsieur ROSSIGNOL en date du 02 mars 2018 de demande d'acquisition du garage ;

**VU** l'avis de la commission Economie et Industrie en date du 19 avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Joseph ROSSIGNOL, domicilié 1 lot le Piage à Perrier, actuellement locataire auprès de l'Agglo Pays d'Issoire d'un garage de 80 m<sup>2</sup> sur un terrain de 660 m<sup>2</sup> à la Ribeyre, commune de Saint-Yvoine, a fait part de son souhait d'acheter ce bien ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a fait une offre de 10 000 € ;

**CONSIDÉRANT** que cet ensemble immobilier est constitué de 3 parcelles cadastrées :

- A 965 d'une contenance de 634 m<sup>2</sup> comprenant un garage de 80 m<sup>2</sup> ;
- A 2190 d'une contenance de 70 m<sup>2</sup> ;
- A 2192 d'une contenance de 60 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que le service des domaines a évalué ce bien à 14 500 € ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment comprend des toitures en fibrociment et nécessiterait des travaux d'entretien importants, et qu'il est situé en zone d'aléa fort du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) ;

**CONSIDÉRANT** que la cession de ce bien permet aussi à la communauté d'agglomération de se libérer des frais conséquents d'entretien et de conservation de ce bien ;

**CONSIDÉRANT** que, compte tenu de ces éléments et de l'absence d'intérêt immédiat de ce bien dans le cadre de l'exercice des compétences de l'Agglo Pays d'Issoire, la commission Economie et Industrie a émis un avis favorable à cette cession au prix de 10 000 € lors de sa séance du 19 avril 2018 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider la vente de cet ensemble immobilier par acte notarié à Monsieur Joseph ROSSIGNOL au prix de 10 000 € ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE, pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/07/2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL\_2018\_03\_52-DE